

SARL et procédure de divorce

Par Expeliarmus, le 10/03/2012 à 22:15

Bonjour,

premier message sur ce forum, donc salutations à tous!

je vous présente mon problème, en esperant avoir une réponse.

je suis associé a 50/50 dans une SARL.

Mon associé est en procédure de divorce.

Il n'y pas eu de contrat de mariage.

A partir de quel moment je peux acheter les parts de son ex-femme (qui est d'accord) ?

Quelle procédure doit etre faite ? (assemblée extraordinaire, autres ??)

Ceci évidemment dans le but d'etre majoritaire pour m'en séparer (probleme d'entente).

Merci d'avoir pris le temps de me lire, bien cordialement, Angelo